Service départemental d'incendie
et de secours des Hautes-Alpes

PREFET DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
23 OCT. 2023
COURRIER N° 2

Arrêté n° 2023/852/SDIS du 20 octobre 2023
portant nomination de Monsieur Christophe BOUJOT, ingénieur principal,
en qualité de chef du groupement ressources techniques - immobilier

Le président du conseil d'administration

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le code de la fonction publique ;

VU l'arrêté du 13 juillet 2021 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes désignant Monsieur Marcel CANNAT (4ème vice-président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes) pour assurer la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes, en lieu et place du Président du Département des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté conjoint n° 05-2023-10-19-00002 du 19 octobre 2023 portant organisation administrative du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes et de son corps départemental ;

VU la délibération n° 2023/2-1 du 3 juillet 2023 du conseil d'administration du SDIS des Hautes-Alpes portant ajustement de l'organisation du SDIS des Hautes-Alpes ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1
Monsieur Christophe BOUJOT, né le 17 octobre 1974 à ROANNE (42), ingénieur principal, cesse ses fonctions en qualité de chef du groupement technique – immobilier à compter du 16 octobre 2023.

Article 2
A compter de cette même date, Monsieur Christophe BOUJOT, ingénieur principal, est nommé en qualité de chef du groupement ressources techniques et immobilier.

Article 3
Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :

- par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
- par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4
Le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes.

Le président,

Marcel CANNAT

Reçu en Préfecture et publié le 23 OCT. 2023

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours,

Colonel hors classe Alain JUGE

Notifié à l'intéressé(e) le 27/10/23

Signature